

PROBLEME DE VOISINAGE

Par **MFANNY**, le 20/02/2009 à 02:16

Bonjour,

Pour faire bref ,j' ai acheté une grange de dix box sur 3ha pour y élever mes chevaux (éleveur professionnel) , en face de chez moi un voisin qui a une dizaine de chiens de grande taille qui ne déclare pas son activité ...

ces chien aboye toute la journée et toute la nuit ... les autres voisin sont plus loin et ne s'en plaignent pas...

ce Mr voulait le bien que ous avons acheté et il fait tout pour nous "pourrir la ve" : plainte en mairie ,harcèlement ,il nous prend en photo , nous observe sans arret et déclare tous nos fait et gestes en mairie ...

la dsv et la SPA s'occupe de faire le necessaire pour ces chiens ...

dernièrement ,nous sommes en conflit car il souhaite déposer un permis de construire pour faire un bâtiment pour de la pension chien et chat ... et nous un permis de construire pour notre habitation (aménagement des combles de la grange 190 m²)

les deux permis étant en cour ,lui a eu la visite de la gendarmerie pour ces activités frauduleuses et la maltraitance de ces chiens nous entre temps avons posé une port fenetre a l'interieur de la grange mais qui donne sur la voie public ...

IL a porté plainte contre la mairie et a priori a eu gain de cause ... le maire est furieu et nous a annoncé que ce voisin avait également déposé plainte contre nous ...on attend ...

Ma question est quels sont mes droits vis à vis de ce voisin qui nous pourri la vie !!! je suis en déprime avec ses chien qui hurlent tout le temps , la preuve j'écris ce message il est 2H04 et je peux pas dormir ...

Y a bien quelquechose à faire non ? AIDER MOI !!!

Par **Murphys**, le 20/02/2009 à 10:05

Bonjour,

Des chiens qui aboient chaque heur du jour et de la nuit, me semble constitutif d'un trouble

anormal du voisinage au sens de la jurisprudence.

Une action en responsabilité contre votre voisin pourrait être envisagée. Les juges octroient des dommages et intérêts, mais le plus important est qu'ils exigent quasi-systématiquement du propriétaire (à sa charge) à l'origine des nuisances une mesure pour mettre un terme aux nuisances.

Normalement, je vous aurais conseillé de solliciter un médiateur, car les voisins on les a en général pour des années et des années. Mais là, le terrain judiciaire est déjà très fertile donc une action en justice semble la meilleure solution. Sollicitez un avocat.

Il vous faudra néanmoins être sûr que son activité n'est pas déclarée au RCS du Tribunal de Commerce, sinon il risque d'être protégé par l'article L112-16 du Code de la construction et de l'habitation disposant:

[quote:3fkl5r1g]Les dommages causés aux occupants d'un bâtiment par des nuisances dues à des activités agricoles, industrielles, artisanales, commerciales ou aéronautiques, n'entraînent pas droit à réparation lorsque le permis de construire afférent au bâtiment exposé à ces nuisances a été demandé ou l'acte authentique constatant l'aliénation ou la prise de bail établi postérieurement à l'existence des activités les occasionnant dès lors que ces activités s'exercent en conformité avec les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur et qu'elles se sont poursuivies dans les mêmes conditions.[/quote:3fkl5r1g]

Par **MFANNY**, le **20/02/2009** à **10:09**

merci pour votre réponse ,dois je contacter un avocat ?

Par **Camille**, le **20/02/2009** à **10:29**

Bonjour,

A mon humble avis, pas d'autre solution que de (re-)téléphoner aux gendarmes pour vous (re-)plaindre et pour qu'ils viennent (re-)constater et (re-)verbaliser, jusqu'à ce que votre voisin en ait marre et fasse quelque chose de son plein gré. Ou alors, plainte directe (officielle ce coup-ci) en vue d'un tribunal, comme le dit Murphys. Mais, là, ce sera la guerre ouverte.

Remarquez... vous n'en n'êtes pas loin...

Bon point dans cette situation, vous avez la mairie apparemment de votre côté. Normalement, ça aide.

Par **Camille**, le **20/02/2009** à **10:34**

Bonjour,

[quote="MFANNY":1igzgrca]merci pour votre réponse ,dois je contacter un avocat ?[/quote:1igzgrca]

Dans ce genre d'affaire, c'est toujours recommandé. Mais vous pouvez commencer par les

consultations juridiques gratuites organisées au niveau des préfectures ou des maisons du droit et de la justice, pour commencer à "débroussailler le terrain", si je puis dire...

Par **MFANNY**, le **20/02/2009** à **14:03**

merci vous me réconfortez , je vous assure que c'est une situation horrible ,on se mets un crédit sur le dos pendant 25 ans en croyant être heureux et un simple personnage nous brise tous nos rêves de bonheur !!!

Enfin , j'espère que la justice fera son travail ... J' avoue être tout de même un peu pessimiste mais au point ou non en sommes

MERCI

Par **Camille**, le **20/02/2009** à **14:25**

Re,

[quote="MFANNY":3leogrcz]

il nous prend en photo , nous observe sans arrêt et déclare tous nos faits et gestes en mairie ...

entre temps avons posé une porte fenêtre à l'intérieur de la grange mais qui donne sur la voie publique ...

[/quote:3leogrcz]

:))

Plantez des haies en bambous, ça pousse très vite... Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **20/02/2009** à **14:27**

Bonjour,

[quote="MFANNY":194k244z]

J' avoue être tout de même un peu pessimiste mais au point ou non en sommes

[/quote:194k244z]

Et maintenez bien un contact régulier avec le maire.